

Calendrier campagne 2026 :

Les entreprises déclarent le solde de la taxe d'apprentissage avec la DSN (Déclaration Sociale Nominative) en avril 2026.

De mai à août, la plateforme SOLTéA est ouverte aux employeurs pour la première phase de répartition.

La deuxième phase de répartition démarrera en août et s'achèvera en octobre.

26 mai 2026 – 21 août 2026 : 1^{ère} période de répartition.

3 septembre 2026 – 21 octobre 2026 : 2^{ème} période de répartition.

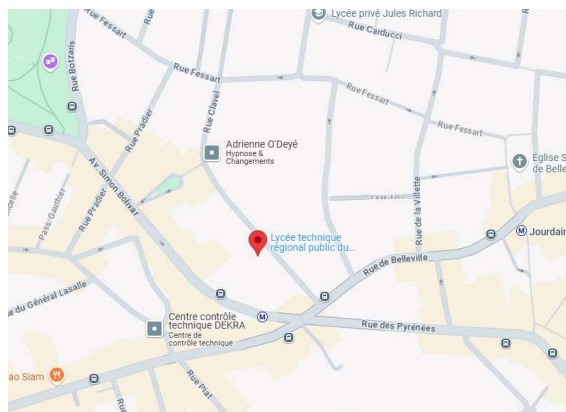
Liens utiles :

<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

<https://www.net-entreprises.fr>

Pour le lycée polyvalent du BTP Saint-Lambert, le plus simple est de saisir :

- **L'UAI : 0750697A**
- **Le nom 1EF : BATIMENT-SAINT-LAMBERT**
- **Le numéro SIRET : 19750697500022**
- **Contact : service intendance**
(int.0750697a@ac-paris.fr – 01 53 98 98 05)



LYCEE POLYVALENT DU BTP



SAINT LAMBERT - PARIS

Campagne taxe d'apprentissage 2026 Lycée polyvalent du BTP Saint-Lambert

LYCEE POLYVALENT DU BTP



SAINT LAMBERT - PARIS

La taxe d'apprentissage nous permet de renforcer nos investissements pédagogiques et continuer à développer des pratiques technologiques et professionnelles innovantes de haut niveau.

Nous avons besoin de votre soutien financier pour continuer à former des collaborateurs de qualité pour la filière du bâtiment et des travaux publics.



Comment la verser ?

Depuis 2023, le solde de la taxe d'apprentissage sera directement collecté par l'URSSAF et la Mutualité Sociale Agricole qui le transféreront à la Caisse des Dépôts. En vous connectant sur **SOLTéA** (la plateforme nationale dédiée à la répartition du solde de la taxe d'apprentissage, développée et gérée par la Caisse des Dépôts) vous pourrez choisir les **établissements et les formations** que vous souhaitez soutenir. La Caisse des Dépôts effectuera alors le versement aux établissements bénéficiaires en fonction de vos choix.

Les démarches sont simplifiées, plus besoin d'envoyer de chèque, de faire de virement ni de demander de reçu libératoire

Comment affecter une partie du solde de votre taxe d'apprentissage au lycée polyvalent du BTP Saint-Lambert ?

- 1) Il faut cliquer sur « RECHERCHE ETABLISSEMENT » afin de trouver le lycée polyvalent du BTP Saint-Lambert ;
- 2) Afin de le trouver, vous devez indiquer le nom du lycée : **BATIMENT-SAINT-LAMBERT** puis sur
- 3) Cliquez sur « LANCER UNE RECHERCHE »
- 4) Le bouton « VOIR LA FICHE » permet de vérifier qu'il s'agit bien de notre établissement, en comparant notamment le numéro SIRET : **19750697500022**

- 5) Vous pouvez soit attribuer le solde de votre taxe d'apprentissage à l'établissement (1-), soit sélectionner une formation (2-). N'oubliez pas d'enregistrer votre choix (3-).